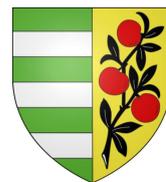


## LE MOT DU MAIRE



Chères Trimbachaises, chers Trimbachois,

Noël est devant nos portes et nous voici à l'aube d'une nouvelle année.

Je vous souhaite, à vous toutes et à vous tous, d'agréables fêtes de Noël, ainsi qu'un passage dans cette nouvelle année 2020 en pleine santé, entourés de vos familles, amis, collègues... , des gens que vous appréciez.

En 2019, nous avons terminé puis inauguré l'atelier communal, travaux commencés en décembre 2017. Nous avons entamé des travaux de curage de fossé, ainsi que la réalisation d'un ouvrage de rétention d'eau au lieu-dit Etselwiesen, suite aux inondations et coulées d'eau boueuse en 2018. Pour ce même problème, nous sommes toujours en collaboration avec le SDEA ainsi qu'avec le personnel du grand cycle de l'eau Rhin-Meuse (institutions ayant les compétences pour ce genre de travaux), afin de trouver des solutions à différents endroits de la commune. Autre problème spécifique à Trimbach, impactant plutôt les plus jeunes générations : la qualité de réception de la téléphonie mobile. C'est également une question régulièrement posée par d'éventuels acquéreurs d'un bien immobilier. Si, depuis plus d'une année grâce à la fibre, Internet n'est plus un souci, nous pouvons désormais rassurer les utilisateurs de portables, et même leur garantir la 4G d'ici la fin du premier semestre 2020, avec l'implantation d'une antenne au lieu-dit Bonnenwinkel.

2020 étant une année d'élections municipales, je veux en profiter pour remercier l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux pour leurs engagements durant les 6 années passées et leur collaboration harmonieuse, constructive et démocratique.

Merci à tous les président(e)s d'association, à leurs membres, aux bénévoles, et aux particuliers qui s'impliquent avec dynamisme dans l'organisation des activités sportives, culturelles et de loisirs dans notre commune.

Merci à nos agents techniques pour leurs engagements et leurs initiatives pour la réalisation des décorations de Noël. Merci à notre agent d'entretien toujours disponible. Merci à notre agent administratif pour le sérieux de son travail et pour les services rendus à de nombreux citoyens.

Enfin, je souhaite remercier particulièrement madame Weber Isabelle et madame Denis Nadine, qui pendant de nombreuses années se sont occupées de l'organisation de la rencontre mensuelle des aînés, ainsi que madame Grauss Mélanie pour son aide précieuse. Madame Weber voulant s'arrêter en fin d'année et madame Denis et son mari Jean-Robert quittant Trimbach en début d'année prochaine, il fallait rapidement trouver des volontaires pour que ces rencontres perdurent. Merci à madame Koenig Carole et madame Joerger Marie-Paule qui vont prendre la relève. Les personnes souhaitant offrir un peu de leur temps pour nos aînés, même occasionnellement ou périodiquement, sont les bienvenues. Merci de s'adresser à l'une des deux nouvelles bénévoles, ou en mairie.

JOYEUSES FÊTES et BONNE ANNÉE 2020 !!  
Schnoenie Weichnachte un a gueter Rutsch !!

Le Maire,  
Jean-Paul Haennel



## Canton de WISSEMBOURG

### VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX à votre écoute!



#### **Madame, Monsieur,**

L'année qui s'achève aura vu l'Alsace et ses habitants être mis à l'honneur. 2019 restera pour nous toutes et tous comme le commencement d'une nouvelle ère, celle de la Collectivité Européenne d'Alsace actée dans la loi promulguée le 3 août dernier par le Président de la République.

D'ici 2021, cette future collectivité regroupera les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dotés alors de compétences complémentaires et supplémentaires.

**Plus proche, plus efficace, plus rapide et plus visible...** L'action et les politiques publiques portées par la Collectivité Européenne d'Alsace répondront aux attentes exprimées au quotidien par les alsaciennes et les alsaciens.

Attractivité, développement économique, transfrontalier, bilinguisme, tourisme, mobilité... seront très bientôt pensés, gérés et développés à cette échelle et à celle de son espace rhénan.

Mais elles ne pourront se construire seules et sans votre aide, aussi vous serez prochainement amenés à prendre part à leur co-construction et à leur déploiement dans le cadre d'une vision et d'un projet global pour l'Alsace.

Le lien de proximité qui existe aujourd'hui sur notre canton, entre les habitant(e)s et élu(e)s que nous sommes, sera préservé.

**67 et 68 continueront d'exister en tant que territoires** et les 80 cantons alsaciens demeureront le périmètre d'élection et d'action de vos représentants départementaux.

2020 sera ainsi la dernière année au cours de laquelle nous viendrons à votre rencontre comme Conseillers Départementaux avant de devenir nous l'espérons vos Conseillers d'Alsace.

Elle sera l'occasion de faire le bilan du mandat au service de notre territoire et de l'accompagnement que nous vous apportons à l'amélioration de la vie quotidienne dans ce lien de confiance renouvelé pour lequel nous tenions à vous remercier en vous souhaitant tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**E glickliches Nejes Johr in Ejch àlli.**

**Stéphanie KOCHERT & Paul HEINTZ**

Conseillère et Conseiller Départementaux du canton de Wissembourg

Contact:

03 88 76 65 03 – laetitia.kirch@bas-rhin.fr

## **Le Mot de Madame la Conseillère Régionale**

Mesdames et Messieurs,

*La période des vœux est naturellement propice pour une petite rétrospective et pour se projeter dans l'avenir. C'est vrai au plan personnel, mais c'est également vrai au plan politique où les élus profitent de ce moment pour dresser un bilan de leurs actions au service de l'intérêt général et donner des perspectives à leurs concitoyens.*

Depuis la création de la Région Grand Est, la collectivité accompagne au quotidien ses territoires et ses habitants, avec des orientations politiques fortes pour positionner notre région en territoires d'excellence.

Que ce soit dans nos lycées, entrés dans l'ère numérique par la mise à disposition gratuite à chaque lycéen d'un ordinateur et des ressources pédagogiques pour une meilleure synergie avec le monde professionnel, que ce soit dans chaque foyer ou chaque entreprise par l'accès à la fibre Très Haut Débit initiée et portée par la région, que ce soit dans nos communes pour favoriser la transition énergétique vers une énergie renouvelable ou offrir de nouveaux services aux habitants... les exemples ne manquent pas.

Avec un peu plus de 25 millions d'euros de subventions accordées pour le développement économique, la formation, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, le développement local, la culture ou jeunesse... nos territoires bénéficient largement de la force d'investissement de la région. Mais nous souhaitons aller encore plus loin. Ainsi, la région veut renforcer la mobilité durable dans nos territoires et développer l'ensemble de nos lignes ferroviaires en correspondance avec les territoires allemands. Ce projet sans précédent a franchi une nouvelle étape cet automne avec la commande pour 376 millions d'euros auprès Alstom à Reichshoffen, de trains en capacité de circuler tant sur le réseau français, que sur le réseau allemand. La plus grosse commande jamais passée en Europe et qui va pérenniser notre industrie et nos emplois en Alsace du Nord !

Par ailleurs, le « *Pacte Offensive Croissance Emploi* » proposé par la Région à l'ensemble des communautés de communes, a comme ambition de dépasser les périmètres respectifs de ces collectivités locales, pour favoriser et partager une vision globale de développement du territoire au travers de projets structurants identifiés par les élus locaux et s'inscrivant dans les orientations politiques régionales. La signature le 22 octobre, de deux pactes qui couvrent l'ensemble de l'Alsace du Nord avec sa bande rhénane, est un marqueur supplémentaire de cette volonté de la Région d'accompagner les porteurs de projets au plus près des besoins de rayonnement des territoires.



Sur le terrain au quotidien, disponible et à votre écoute, j'ai la volonté, avec mes collègues élus et avec vous chers concitoyens, de faire de notre territoire un modèle de développement économique durable et une référence de coopération transfrontalière équilibrée et innovante. Je peux vous assurer qu'en 2020, la Région sera toujours à vos côtés pour vous faciliter la vie et développer nos villes et nos villages !

Belle année 2020. Elle sera telle que nous la construirons.

Bâtissons-là ensemble pour une société plus durable, plus juste, plus proche et plus entreprenante ! « *e glikliches nejes Johr* »

Evelyne Isinger  
Conseillère régionale, déléguée au transport transfrontalier  
[evelyne.isinger@grandest.fr](mailto:evelyne.isinger@grandest.fr)





## Le mot de Monsieur le curé

### Chers frères et sœurs dans le Christ,

Laissons-nous saisir par l'extraordinaire, voilà mon souhait le plus cher pour chacun de vous. Dans l'ordinaire de nos journées, parfois bien chronophage, se trouve pourtant à chaque instant le plus merveilleux. En effet, la difficulté d'une journée doit être masquée par une chose qui nous a réjoui. Même si cette réjouissance est minime voire insignifiante devant l'épreuve, la douleur, ou la pénibilité du quotidien, celle-ci doit nous redonner de l'espoir pour le lendemain.

Le Christ, dans l'Évangile de Matthieu, résume en un mot ce que je viens de vous dire : « veillez » ! Chaque geste du quotidien doit être accompagné par cette attitude du veilleur. Le veilleur est celui qui guette à l'horizon, jetant ainsi son regard vers une attente et une vigilance.

Une attente d'être émerveillé par l'inconnu et une vigilance pour ne pas baisser la garde face aux épreuves et aux difficultés de notre existence.

L'espérance ne doit pas s'échapper du cœur de l'homme, et seule l'attitude de veiller nous permettra de rêver un peu à l'extraordinaire et d'estimer d'une grande valeur les petites choses de notre modeste vie.

Au cœur de la nuit de Noël, alors que le froid répandait son givre sur les collines, Marie et Joseph ne trouvant pas de logement pour offrir au monde un enfant qui bouleversera toute l'humanité, se virent réchauffés par le souffle d'un bœuf et d'un âne.

Jésus est né de façon ordinaire et simple pour son époque, et pourtant des bergers et des mages y ont vu l'extraordinaire.

Jésus disait en Luc 12, 49 « Je suis venu apporter un feu sur la terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé ! »

Voilà ce qui est en germe dans le tréfonds de notre âme et qui sommeille bien trop souvent, par nos aveuglements, au risque d'éteindre ce feu d'espoir et de vie qui se trouve dans notre cœur.

Que ce feu nous donne d'être sans cesse émerveillés et dans l'action de grâce pour ce que nous sommes aux yeux de Dieu et cela malgré nos petites choses.

Que ce feu ne s'éteigne jamais en nous ; pour cela : veillons !!!

Chers amis, que cette chaleur divine repose sur vous, vos familles, vos amis et sur les personnes malades et isolées en ces fêtes de fin d'année. Joyeux et saint Noël, ainsi qu'une merveilleuse année 2020.

Abbé Johan-Mario BEGLIUOMINI, curé.





## Le mot de Monsieur le pasteur

« Je crois ! Viens au secours de mon manque de foi ! » Marc 9,24  
(Mot d'ordre pour l'année 2020)

Quelles sont vos perspectives pour 2020 ? Prendre plus de temps pour vous ? Une mutation professionnelle ? Une nouvelle orientation dans les études ? Des fiançailles ou un mariage ? Le désir d'un nouvel enfant ? De nouveaux projets dans votre vie professionnelle ? Faire un bilan approfondi de votre santé ? Commencer à faire de l'exercice ? Reprendre contact avec un ami duquel vous vous êtes éloigné depuis longtemps ?

Nous débutons souvent la nouvelle année avec plein d'entrain. Nous sommes poussés par le vent de l'espoir et avons le sentiment que rien ne pourra nous arrêter. Il arrive pourtant qu'au fil des mois, nous nous laissions gagner par le découragement : les choses ne se passent pas comme prévu. Nos résolutions, nos rêves, nos projets ne se réalisent pas ou pas aussi vite que souhaité. Nous sommes tentés de blâmer Dieu, ou la vie, ou le monde...et nous nous remettons en question.

Quand ces moments viendront rappelons-nous du mot d'ordre de cette année : « Je crois ! Viens au secours de mon manque de foi ! » Ce sont les paroles prononcées par le père d'un enfant malade, qui sollicite l'aide de Jésus pour guérir son fils. Il attend un miracle, mais il doute.

Cela nous arrive souvent. Parfois, quand nous sommes au bout de nos peines, nous nous disons que la sortie, la délivrance, ne peut venir que d'ailleurs. Et nous la souhaitons, mais au plus profond de nos cœurs les doutes nous assaillent de toutes parts...Néanmoins nous continuons à y croire, malgré tout, malgré nos doutes, malgré nos peurs. Nous connaissons l'histoire et nous savons qu'elle finit bien, l'enfant sera guéri par le Christ. (Évangile, Marc 9, 14-29).

En cette année 2020, réalisons que les éventuels obstacles ou oppositions que nous rencontrerons ne seront jamais une fin en soi mais une étape dans le plan de Dieu pour nos vies. Regardons-les à travers le spectre des promesses de Dieu. Ayons une nouvelle vision en cette nouvelle année.

Et n'oublions pas : « les bontés de l'Éternel ne sont pas épuisées, elles se renouvelleront chaque jour » de cette nouvelle année !



Pasteur Walter Techera



## Le mot de la Chorale Sainte Cécile

Noël approche à grand pas et nous voici déjà au seuil d'une nouvelle année.

Pour les choristes, l'année a été marquée par le départ cet automne de l'abbé Maurice Bahr et l'arrivée du père Johan-Mario Begliuomini. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction et de réussite dans sa mission au sein de notre communauté de paroisses.

Je profite de l'occasion pour remercier notre organiste Thomas ainsi que vous tous les choristes de Trimbach Kaidenbourg pour la fidélité à votre engagement paroissial. Nos rangs s'éclaircissent et nous aurions grand besoin de recrutement ; alors vous qui aimez chanter, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Un chaleureux merci à vous tous qui nous avez soutenus et encouragés lors de notre après-midi choucroute du 17 novembre. Une fois de plus, celle-ci a connu un réel succès.

Au nom de tous les membres de la chorale Sainte-Cécile de Trimbach/Kaidenbourg, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de Noël en famille et une très bonne année 2020.

La présidente,  
Marie-Paule JOERGER



## Le mot du club Gym-Loisir

Il n'est plus besoin de prouver que le sport est bénéfique pour la santé et notre club est heureux de proposer aux habitants de Trimbach une séance hebdomadaire de sport (Aérobic, renforcement musculaire, cardio, etc...).

C'est un bon moyen de décompresser d'une vie parfois bien trépidante, de se retrouver dans une ambiance sympathique et bienveillante.

Le Club Gym Loisir de Trimbach souhaite à tous ses membres et à tous les habitants de Trimbach,



Un Joyeux Noël et une très bonne Année 2020

Sabine Reichenauer,  
Présidente du Club Gym Loisir de Trimbach

## Le mot de l'association Sports et Loisirs

Le comité ainsi que les membres de l'Association Sports et Loisirs de Trimbach vous remercient pour le soutien que vous leur apportez tout au long de l'année et vous souhaitent un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2020.

Le président, Frédéric Muller





## Le mot des pompiers

Sapeurs-Pompiers

Section Trimbach

Buhl – Croettwiller – Kaidenbourg – Siegen - Trimbach



L'année 2019 s'achève bientôt et c'est le moment de faire le point sur cette année. La section de Trimbach a effectué un total de 34 sorties, 15 secours à personne, 3 accidents de la circulation, 2 feux d'habitation, 4 feux de broussailles, 2 captures d'animaux et 7 destructions de nids de guêpes ou frelons.

Depuis le 1er mai 2019, le SDIS67 (Service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin) a décidé de facturer les interventions pour destruction de nid de guêpes ou frelons : 50 € si l'intervention est possible avec les moyens de la section locale, 80 € si un moyen de levage spécifique est nécessaire.

Cette année, je profite de l'occasion pour vous faire un rappel sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). L'intoxication au monoxyde de carbone est la première cause de décès par intoxication en France, soit une centaine par an. Le CO est produit lors d'une mauvaise combustion d'un appareil de chauffage, que ce soit au gaz, bois, fuel... Ce gaz est invisible et inodore, mais peut déjà agir sur l'organisme à faible concentration et peut être mortel en moins de vingt minutes. Si vous avez des maux de tête, nausées, ou des vertiges, ouvrez les fenêtres pour aérer, sortez de la maison et appelez les pompiers.

Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes !

Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir les installations de chauffage, ainsi que les conduits de fumée. Tous les jours, même lorsqu'il fait froid, aérez votre logement, veillez au bon fonctionnement de vos systèmes de ventilations, n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.

Je finirai en remerciant les habitants des différentes communes pour leur accueil chaleureux lors de notre passage avec les calendriers et leur soutien tout au long de l'année.

Je félicite tous les membres de la section des sapeurs-pompiers pour leur investissement ainsi que leur conjointe pour leur patience et leur aide.

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2020.

Le chef de section,  
Rémy Hammer

## Le mot de la Croix-Blanche

L'année 2019 touche à sa fin, celle-ci fut une bonne année pour notre association. En effet, en février nous avons eu le plaisir de former 12 secouristes aux premiers secours venant de Trimbach et des environs. Certains jeunes nous rejoindront sûrement.

Trois de nos secouristes ont été formés cadre opérationnel et deux ont réussi l'examen.

De plus, plusieurs postes de secours ont été tenus par nos membres.

L'année 2020 sera très importante pour les secouristes, après plus de 30 ans j'ai décidé de laisser la place à la jeunesse. De ce fait, il y aura une nouvelle présidence et je leur souhaite le meilleur à venir.

Ainsi je me joins au comité et à tous les membres des secouristes de la Croix-Blanche pour vous souhaiter à toutes et à tous un Joyeux Noël mais aussi une bonne et heureuse année 2020



Le président, Claude KAHL



## TRIMBACH ET LES AMIS DU LIMOUSIN



L'année 2019 se termine avec des moments de joie, de souvenirs et de peine. C'était surtout l'année du 80ème anniversaire de l'évacuation de la population alsacienne dans le sud-ouest de la France. Pendant les fêtes de l'Ascension, l'association « Trimbach et les Amis du Limousin » a refait le voyage en Haute-Vienne, que nos parents et grands-parents ont fait lors de l'évacuation en 1939. Notre déplacement en car ayant été nettement plus confortable que celui de nos aïeux en train à bestiaux.

C'est avec beaucoup de chaleur et d'amitié que nos amis de Peyrat de Bellac et de La Croix sur Gartempe nous ont accueillis. L'association « Les Amis d'Alsace » avait concocté un programme très copieux avec des visites, des moments conviviaux dans les familles et dans la salle de fête. Néanmoins, les discussions tournaient surtout autour de cette venue des alsaciens en 1939 dont les plus âgés se souviennent encore, en relevant quelques anecdotes. Ces rencontres sont placées sous le signe de la reconnaissance.

Malheureusement, nous devons déplorer la disparition de Pierre DENNY, qui était encore parmi nous lors de notre voyage en Haute-Vienne en mai dernier. Il était très attaché à ces rencontres et était un membre très actif de notre association. Il sera toujours dans nos pensées.

Tous les membres de l'association « Trimbach et les Amis du Limousin » vous souhaitent un Joyeux Noël et une très bonne et heureuse année 2020



Le Président, Joseph WEISSBECK



### **Le mot de l'association les Copains de TRIMBACH et environs**

En cette fin d'année 2019, je tiens au nom de tous les membres de l'association à remercier toutes celles et ceux qui nous soutiennent tout au long de l'année. Cette année encore nous avons pu le voir lors de la kermesse, qui fut une belle réussite. D'année en année, celle-ci prend de l'ampleur. Nous avons été aussi sollicités pour le service du bal du Député, que nous avons accepté avec plaisir.

Pour l'année 2020, la kermesse se tiendra le dimanche 23 août.

Tous les membres de l'association vous souhaitent un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse Année 2020.

Le Président, Claude KAHL

### **Le mot du cercle des aînés**

L'ensemble de l'équipe d'animation vous souhaite un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Rendez-vous nombreuses et nombreux l'année prochaine, en pleine santé !





# INFORMATIONS

## Votre mairie

Horaires d'ouverture : le mardi de 15h00 à 19h00  
et le vendredi de 9h00 à 11h30 ou sur RDV  
Permanence du maire : le mardi de 18h00 à 19h00  
Téléphone : 03 88 94 74 23  
E-mail : [mairie.trimbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.trimbach@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.trimbach-village.eu](http://www.trimbach-village.eu)



La mairie sera fermée pour congés du 24 décembre 2019, jusqu'au 03 janvier 2020 inclus. En cas d'urgence, prière de s'adresser au maire ou aux adjoints.

## Location de l'ancien atelier communal aux associations

Suite à la construction du nouvel atelier, les locaux de l'ancien sont proposés à la location à l'association locale qui le souhaite. Prière de le faire savoir avant fin janvier aux élus ou en mairie.

## Inscription sur les listes électorales

Les jeunes âgés de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale. L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique lors de la déclaration d'arrivée en mairie, il y a lieu de demander expressément votre inscription.

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne : avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée : chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)



## Déneigement et sablage

Nous vous rappelons que, pendant la saison hivernale, le déneigement aux abords des habitations (trottoirs...) incombe aux riverains. Des retards de collecte des ordures ménagères peuvent se produire : nous vous conseillons de laisser les bacs accessibles à la collecte jusqu'à ce qu'ils puissent être vidés. Pour les personnes se trouvant dans l'incapacité physique de procéder au déneigement devant chez elles, prière d'en informer la municipalité.

## Recensement militaire : à 16 ans, pour les garçons et les filles

Le recensement militaire doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après cette démarche, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics, tels que le Baccalauréat ou le permis de conduire. Le recensement permet également à l'administration de faciliter l'inscription sur les listes électorales, et de convoquer le jeune à la Journée « Défense et Citoyenneté ».

## Tarifs de location de la salle polyvalente



- Associations locales  
Location 1 jour avec nettoyage : 225 €  
Location 2 jours avec nettoyage : 325 €  
Une location annuelle est gratuite, sauf charges, pour chaque association de la commune.  
Une location supplémentaire par année comptable est gratuite au bout de 4 locations payantes.
- Associations extérieures  
Location 1 jour avec nettoyage : 380 €  
Location 2 jours avec nettoyage : 470 €
- Mariages  
Location salle avec nettoyage : 320 €
- Fêtes de famille et anniversaires pour les locaux  
Location de la demi-salle avec nettoyage : 175 €  
Location de la salle entière avec nettoyage : 245 €
- Fêtes de famille et anniversaires pour les extérieurs  
Location de la demi-salle avec nettoyage : 230 €  
Location de la salle entière avec nettoyage : 320 €



En période de chauffe, le fioul est facturé selon la consommation. L'utilisation de la gazinière, en cas de cuisson sur place, est facturée au montant forfaitaire de 50 €. La casse de vaisselle ou autre est facturée au locataire. Les locations sont à régler à l'ordre de l'Association Socio-Culturelle et Sportive de Trimbach.

### Site Internet de la commune

Il est consultable à l'adresse suivante : [www.trimbach-village.eu](http://www.trimbach-village.eu) avec la possibilité de s'inscrire à la newsletter pour recevoir les informations municipales dès leur mise en ligne. La demande se fait directement sur le site (à partir de n'importe quelle page, tout en bas à droite au niveau du bandeau). Nous vous espérons très nombreux à vous abonner à ce fil d'infos. Et bien sûr, toutes vos suggestions pour étoffer le site sont les bienvenues !

### Collecte de vieux papiers

La benne sera à votre disposition sur le parking de l'école le 13 décembre 2019, le 13 mars 2020 ainsi que le 26 juin 2020.

### La Direction Régionale des finances publiques offre un nouveau service aux habitants de la communauté de communes de la Plaine du Rhin



À compter du 8 janvier 2020, pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer à WISSEMBOURG, un accueil fiscal, exclusivement sur rendez-vous, sera organisé en mairie de SELTZ, le mercredi matin, tous les 15 jours (semaines paires) de 8h à 12h. Le même accueil fiscal sera assuré à LAUTERBOURG, selon des modalités identiques chaque mercredi matin les semaines impaires à compter du 15 janvier 2020.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie jusqu'au vendredi qui précède le mercredi de permanence (ex : 3 janvier 2020 pour la première pour SELTZ, le 10 janvier pour LAUTERBOURG). Avant le rendez-vous, vous recevrez un appel du service des finances publiques de WISSEMBOURG pour préciser votre demande, les pièces justificatives à apporter et confirmer si nécessaire votre rendez-vous.

Vous pourrez indifféremment prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre commune et ce, quel que soit l'adresse de votre domicile.

Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020, vous pourrez payer vos impôts, vos factures communales et hospitalières en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire quel que soit le montant, auprès d'un buraliste affilié à la Française des jeux à SELTZ.

# Etat Civil 2019

## Naissances



- ☆ Julie FRISON, née le 16 mars 2019 à Wissembourg  
Fille de Thomas, Pierre FRISON et de Camille WALTZ  
49 rue principale
- ☆ Léo HIRLEMANN, né le 8 mai 2019 à Wissembourg  
Fils de Philippe HIRLEMANN et de Justine BAY  
10 rue principale
- ☆ Aaron, Gustave GRAUSS, né le 15 juin 2019 à Wissembourg  
Fils de Daniel, Joël GRAUSS et de Gwendoline, Morgane GRAESE  
2 rue des vergers
- ☆ Nina, Mady GEGGUS, née le 2 novembre 2019 à Wissembourg  
Fille de Hannes GEGGUS et de Fanny GASSER  
7 rue de la Croix Sur Gartempe



Toutes nos félicitations aux heureux parents !



## Mariage

Le 10 août : Hervé, Joseph, Frédéric GANSTER et Célia STRIEBIG  
domiciliés 5 route de Buhl à Trimbach



Nos vœux de bonheur accompagnent les mariés !



## Décès

Le 26 février 2019 est décédé à Wissembourg Monsieur Joseph, Aloyse MICHELS

Le 18 juillet 2019 est décédé à Haguenau Monsieur Pierre, François, Charles DENNY

Le 6 septembre 2019 est décédée à Betschdorf Madame Anne Marie HEMMERLE

Le 25 octobre 2019 est décédé à Gourbeyre-Guadeloupe Monsieur MICHEL, Nicolas SCHALL



*Nos sincères  
condoléances  
aux familles  
en deuil.*



## Grands Anniversaires



80 Ans  
Louise BALL née FOELLER  
Le 27 avril



80 Ans  
Albert WEIGEL  
Le 15 juillet



85 ANS  
Anne-Marie HEMMERLE  
LE 27 JUILLET



85 ANS  
Céline JOERGER née FOELLER  
LE 9 JUILLET



85 ANS  
Marie Elisabeth KAHL née  
SCHNEIDER

LE 1ER OCTOBRE

Nos meilleurs vœux aux jubilaires !



# Noces d'Or

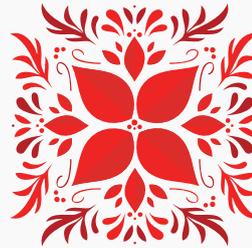
Le 25 juillet : WEIGEL Albert et Angèle (née RITLENG)



## Les doyens de la Commune



Madame MULLER née KASTNER  
Madeleine  
née le 04.09.1922



M. SCHNEIDER Emile né le  
16.04.1930



## Principales délibérations 2019

### Approbation du Compte Administratif 2018 et du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 et le compte de gestion 2018, **à l'unanimité**, arrêté aux sommes suivantes (en €) :

Dépenses de fonctionnement	: 289 477,23
Recettes de fonctionnement	: 432 150,32
Excédent reporté	: 111 557,11
Excédent de fonctionnement 2018	: 254 230,20
Dépenses d'investissement	: 344 522,99
Recettes d'investissement	: 436 513,01
Déficit reporté	: 36 646,53
Restes à réaliser	: 100 000,00
Excédent d'investissement 2018	: 55 343,49



### Fixation des taux des taxes communales 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de **reconduire** les taux des taxes communales pour l'année 2019 comme suit :

❖ Taxe d'habitation :	10,69 %
❖ Taxe foncière (non bâti) :	51,93 %
❖ Taxe foncière (bâti) :	15,43 %

Ce qui donne, par application de la variation proportionnelle, les taux suivants :

❖ Taxe d'habitation :	16,21 %
❖ Taxe foncière (non bâti) :	54,45 %
❖ Taxe foncière (bâti) :	15,43 %
❖ Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	17,45 %



**Adopté à l'unanimité.**

### Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2019, **à l'unanimité**, arrêté aux sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement	: 633 598,69 €
Recettes de fonctionnement	: 633 598,69 €
Dépenses d'investissement	: 508 610,69 €
Recettes d'investissement	: 508 610,69 €



### Lutte contre les coulées d'eau boueuse : achat d'un terrain

Le maire expose au conseil municipal qu'à la suite des épisodes d'inondations des mois de mai et de juin 2018, les nombreux administrés sinistrés demandent fermement à la municipalité la mise en œuvre d'actions pour lutter contre le phénomène de coulées d'eau boueuse. Après plusieurs réunions organisées autour de cette problématique, l'importance d'empêcher l'arrivée brutale des eaux provenant du versant de Niederseebach a été mise en évidence. Mais étant donné que la commune n'est pas propriétaire foncier à l'endroit indiqué, le maire propose d'acheter une parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- d'acheter à Madame CHRIST de Niederseebach les parcelles 332-6-47 et 332-6-48 lieu-dit Etselwiesen à Niederseebach, d'une contenance totale de 57a55ca (terres), afin d'y installer un ouvrage destiné à lutter contre le phénomène de coulées d'eau boueuse.

## **Bail avec ORANGE pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile**

Après avoir pris connaissance du projet de bail entre la commune de TRIMBACH et ORANGE SA, le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser le maire à signer le bail ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Opposition au transfert de la compétence eau à la communauté de communes de la Plaine du Rhin au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **s'oppose au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au 1<sup>er</sup> janvier 2020, afin de reporter la date du transfert obligatoire au 1er janvier 2026,**
- **demande au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin de prendre acte de la présente délibération,**
- **autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Adopté à l'unanimité.**



## **Création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Afin d'effectuer le reclassement statutaire du 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui concerne la plupart des agents de l'ensemble des collectivités, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire inchangée, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,

2 – de créer à compter du 01<sup>er</sup> juin 2019 un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **Demande de subvention émanant d'une association locale**

Le Maire expose la demande de subvention présentée par l'association "Trimbach et les Amis du Limousin" par courrier en date du 27 février 2019. L'association souhaite pouvoir pérenniser les rencontres initiées par les communes il y a quelques années, entre les 2 régions liées historiquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à raison de 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- ▶ d'accorder une subvention ponctuelle de 1 000 € à l'association Trimbach et les Amis du Limousin ;
- ▶ d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

### **Achat d'un adoucisseur d'eau pour le logement de l'ancienne CMDP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- ❖ de faire poser un nouvel adoucisseur d'eau au logement de l'ancienne CMDP sis 1 route de Buhl, en raison du non fonctionnement de l'adoucisseur en place ;
- ❖ d'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande et tous les documents relatifs à cette installation.

### **Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents, approuve le nombre et la répartition suivante :

COMMUNES	POPULATION	Accord local
SELTZ	3308	5
LAUTERBOURG	2291	4
MOTHERN	2033	3
BEINHEIM	1869	3
NIEDERLAUTERBACH	967	2
NIEDERROEDERN	920	1
SCHEIBENHARD	817	1
MUNCHHAUSEN	732	1
NEEWILLER	648	1
SALMBACH	580	1
TRIMBACH	569	1
SCHAFFHOUSE	561	1
WINTZENBACH	550	1
OBERLAUTERBACH	536	1
BUHL	526	1
SIEGEN	508	1
EBERBACH	418	1
KESSELDORF	408	1
CROETTWILLER	173	1
	18414	31



### **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

de créer à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2019 un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, et de supprimer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Mise en œuvre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Le Conseil Municipal, suite à la présentation faite par Monsieur le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté de défense incendie de la commune, autorise Monsieur le maire à :

- ✓ **rédiger** l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ **faire réaliser** le contrôle de débit et pression des points d'eau incendie tous les 3 ans, ainsi que les contrôles fonctionnels ;
- ✓ **confier** ces contrôles au prestataire de service MARESEAU sis à 67160 CLEEBOURG.

### **Motion en faveur du maintien de la Trésorerie de SELTZ-LAUTERBOURG**

Le maire expose au conseil municipal que la DGFIP envisage de réorganiser ses services et en particulier les implantations de trésoreries et des centres de finances à l'horizon 2022, les premières modifications étant prévues dès 2020.

Ce projet de réorganisation de la DGFIP ne correspond pas aux besoins de la population.



Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **rappelle** son attachement à un service des finances publiques de qualité et de proximité ;
- **souhaite** le retrait de ce plan de réorganisation de la DGFIP ;
- **demande** l'arrêt des fermetures de trésoreries et la fin des suppressions de poste au sein de la DGFIP, et ce en particulier pour la Trésorerie de SELTZ-LAUTERBOURG.

### **Demande d'implantation d'un distributeur de pizzas sur l'espace public**

Le maire expose au conseil municipal la demande réceptionnée en date du 30 septembre 2019 émanant de la société "La Pizza de Beinheim" et concernant une **éventuelle** implantation d'un distributeur à pizzas dans la commune.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à raison de 10 voix pour et 5 contre :

- d'autoriser "La Pizza de Beinheim" à installer un distributeur de pizzas à côté du local pompiers sis route de Buhl ;
- de demander un droit de place à hauteur de 150 € nets mensuels ;
- de préciser que les frais d'installation (création d'une plateforme béton, amenée de courant électrique...) sont à la charge exclusive du pétitionnaire ;
- de préciser à la société demanderesse de veiller au bon état d'entretien des lieux autour de la machine, ainsi que de limiter les nuisances sonores qui pourraient être causées par sa clientèle.



### **Sécurité routière - route de Wissembourg**

Le Maire expose à l'assemblée la demande des riverains de la route de Wissembourg consistant à trouver une solution afin de ralentir l'important trafic routier au droit de leurs propriétés et permettant de sécuriser la route de Wissembourg.

Après le rejet en bloc de la solution de mise en place d'une écluse de ralentissement testée en réel durant l'été 2019, le maire propose :

- la création d'un cédez le passage au droit de la rue des vergers, d'une part ;
- et demande d'autre part aux membres présents de se prononcer quant à l'installation d'une zone 30.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, décide :

- ✓ de donner, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la mise en place d'un cédez le passage au droit de la rue des vergers ;
- ✓ de ne pas instaurer de zone 30, à raison de 8 voix contre la zone 30, et 7 voix pour.

# Inauguration du Nouvel Atelier Communal



# La fête des Aînés de TRIMBACH 2019



Soufflenheim, le 19 novembre 2019



**Mission Réseaux et Infrastructures**  
**Service Technique Territorial Nord**  
**Unité Technique de Soufflenheim**

**Affaire suivie par :** Julien WAGNER  
**Tél. :** 03 69 06 72 71  
**Mél. :** julien.wagner@bas-rhin.fr

Monsieur Jean-Paul HAENNEL  
Maire de la commune de Trimbach  
20 rue Principale  
67470 TRIMBACH

**Nos réf. :**

**Vos réf. :** courriel en date du 08/11/2019

**Objet :** Mise en place d'une signalisation de type cédez le passage sur la RD 34 en agglomération de Trimbach

Monsieur le Maire,

Par mail, en date du 08 novembre 2019, vous avez sollicité l'avis du Conseil Départemental sur la mise place d'une signalisation de type cédez le passage.

Vous souhaitez modifier le régime de priorité de la rue Principale RD34 au profit de la rue des Vergers qui est une voie communale en implantant un régime de priorité de type « Cédez le passage » sur la voie principale RD34.

**Nos services souhaitent attirer votre attention sur la portée de cette modifications et ses conséquences.**

Bien que le pouvoir de police de circulation en agglomération incombe au Maire (art L2213-1 du code général des collectivités territoriales), le Département du Bas-Rhin, en sa qualité de gestionnaire du domaine public routier départemental, est en effet également garant du respect des réglementations en vigueur pour ce qui concerne les aménagements de voirie.

Dans ce cas précis, il apparait que l'usage du signal « cédez le passage » est détourné à des fins de régulation de la traversée d'agglomération, alors que son usage premier au plan réglementaire est de sécuriser un carrefour présentant une visibilité limitée.

L'expérience montre que la modification du régime de priorité sans autre mesure d'accompagnement dégrade le niveau de sécurité du carrefour. En effet, sur de tels sites, le signal « cédez le passage » est décrédibilisé. A titre d'exemple, une étude menée en février 2009 en Seine Maritime a démontré que 93% des usagers ne respectaient pas le « STOP » dans un carrefour à « STOP inversé ».

L'homogénéité de la signalisation routière, qui exige que dans des conditions identiques, l'usager rencontre des signaux de même valeur et de même portée, implantés suivant les mêmes règles, est impérative au risque de générer gêne et insécurité. Des aménagements plus ponctuels (chicanes, écluses, coussins...) donnent de bien meilleurs résultats, sans porter atteinte à une signalisation réglementaire qui doit rester homogène et cohérente pour l'ensemble des usagers.

Le changement de priorité envisagé, implanté à hauteur de la sortie de la rue des Vergers est contraire à l'actuel état de l'art et aux normes et réglementations en vigueur, à divers titres :

- l'instruction interministérielle précise que les principaux critères d'efficacité de la signalisation sont : l'uniformité, l'homogénéité, la simplicité et la continuité ;
- le guide d'aménagement des carrefours urbains précise que le « cédez le passage » ne s'applique qu'à des rues croisant une rue plus importante ou à trafic comparable. La zone concernée par le projet d'arrêté consiste en une sortie de voie communale qui a un caractère secondaire et ne peut prétendre à se voir accorder une quelconque priorité ;

Au-delà du fait qu'une telle situation décrédibilise ce régime de priorité, **les services du Département vous alertent sur le fait qu'en cas d'accident grave votre responsabilité directe, y compris pénale, pourrait être engagée.** Cette jurisprudence peut utilement être vérifiée par vos soins auprès de votre conseil juridique.

**En conclusion et au vue des éléments cités, nos services émettent un avis défavorable au changement de régime de priorité cité en objet.**

Si vous veniez à revenir sur votre décision, mes services peuvent vous apporter une expertise via l'Accompagnement Technique pour la Voirie et les Aménagements (ATVA). Ainsi **l'Unité Technique de Soufflenheim se tient à votre disposition pour conseiller et définir la solution la plus adaptée permettant de résoudre le problème rencontré.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie, Monsieur le Maire, de recevoir mes meilleures salutations.

Le Responsable du Service Technique  
Territorial Nord



Pierre FIERLING

**Copie(s) :**

- M. Bernard HENTSCH - Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin -
- Mme Stéphanie KOCHERT et M. Paul HEINTZ - Conseillers Départementaux du canton de WISSEMBOURG
- M. Jean-François KRUMMENACKER - Expert sécurité et aménagements en agglomération - CD67
- M. Didier URBAN - Chef de service adjoint du service technique territorial nord - CD67
- M. Julien WAGNER - Responsable de l'unité technique de Soufflenheim - CD67

*Le Maire ,les Adjoints, les  
Conseillers Municipaux ainsi que le  
Personnel Municipal vous  
souhaitent d'excellentes fêtes de  
fin d'année ainsi qu'une belle et  
heureuse année 2020 !*



*Remerciements à M. Alexis PHAN, stagiaire mairie,  
pour la réalisation de ce bulletin communal.*